



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Stages armées-jeunesse 2010 Formulaire de candidature

**ENVOYER EXCLUSIVEMENT LE DOSSIER D'INSCRIPTION
AUX TUTEURS DE STAGES ET NON A LA COMMISSION ARMEES JEUNESSE**

Nom : Prénom :
Né(e) le : à :
Adresse :
Code postal - Ville : N° de téléphone à contacter :
Adresse messagerie internet :@.....

Aurez-vous le statut d'étudiant (inscrit dans un établissement universitaire) pendant le stage ? Oui Non
Si non, depuis quand n'avez-vous plus le statut d'étudiant ?
Le stage est-il exigé par votre établissement universitaire pour la validation de votre cycle d'étude ? Oui Non
Le sujet du stage est-il imposé par l'établissement universitaire ? Oui Non
Aurez-vous moins de 27 ans pendant le stage ? Oui Non
Avez-vous déjà effectué un stage armées-jeunesse ? Oui Non

CURSUS SCOLAIRE :

Deux derniers établissements fréquentés (avec dates) :
.....
.....
Niveau d'études (en cours) : Bac + 3 Bac + 4 Bac + 5 Bac + 6 Bac + 7
Diplôme en préparation :

STAGE DEMANDE :

Référence du stage : **CAJ**/...../..... Intitulé du stage :
Quelle priorité accordez-vous à ce stage ? très importante importante moins importante
Dates de stage souhaitées :
Quelles compétences estimez-vous posséder pour réussir ce stage ?
.....
.....

Fait à, le Signature du candidat :

- Pièces à fournir obligatoirement au tuteur de stage :**
- 1 formulaire de candidature,
 - 1 curriculum vitae,
 - 1 photocopie de la carte d'identité recto et verso en **cours de validité**,
 - 1 photocopie d'un document comportant le **numéro personnel INSEE (13 chiffres + 2) (carte vitale, ...)**,
 - 1 photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou de l'année précédente,
 - 1 règlement daté et signé.
 - 1 modèle de coupon réponse

REGLEMENT

A lire attentivement afin d'éviter toute erreur d'appréciation

Les stages armées-jeunesse

Chaque année, le ministère de la défense propose au sein de ses établissements des centaines de stages.

Tous les stages concernant des étudiants ou des jeunes diplômés de niveau Bac + 3 ou plus ont la dénomination :

- **stages rémunérés ou "contrats armées-jeunesse", ces périodes ne s'inscrivent pas dans le cadre des études universitaires obligatoires**
- **stages "sous convention" gratifiés ou non, ces stages sont prévus dans le cadre des études universitaires**

Les stages armées- jeunesse concourent au renforcement du lien armées-nation et répondent à plusieurs objectifs :

- permettre aux organismes de la Défense de faire effectuer des études ponctuelles par des jeunes diplômés (contrat armées-jeunesse),
- offrir une expérience professionnelle à des étudiants ou à des jeunes diplômés,
- faire mieux connaître le monde de la Défense et ses missions,

Les périodes armées-jeunesse sont :

- soit des stages, sous la forme de **contrats de travail à durée déterminée (rémunérés)** : le travail proposé lors du stage répond à un besoin de l'organisme d'accueil. Dans ce cas, un contrat de travail de trois mois maximum (CDD) est établi par la direction des ressources humaines du ministère de la défense.
Le jeune n'a pas le statut d'étudiant, il est agent non-titulaire du ministère de la défense.
- soit des **stages sous convention (gratifiés ou non)** ⁽¹⁾ : le stage est nécessaire à la validation du diplôme. Par conséquent l'établissement universitaire contrôle le contenu du stage. Le ministère de la défense accueille le stagiaire pour qu'il complète sa formation. Dans ce cas une convention est signée entre l'étudiant, l'établissement universitaire et le ministère de la défense (organisme d'accueil). La durée du stage est limitée à 6 mois, **le stagiaire a le statut d'étudiant.**

⁽¹⁾ est obligatoirement gratifié : un stage sous convention d'une durée supérieure à 40 jours de présence effective sur la période de stage et d'une durée supérieure à 2 mois. La gratification est calculée sur la base de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit environ 30 % du SMIC.

Le catalogue

La Commission armées-jeunesse établit chaque année un catalogue comprenant :

- **des stages "contrats armées-jeunesse"** 1 à 3 mois maximum (aucune convention ne sera signée à l'issue)
- **des stages "sous convention armées-jeunesse" (gratifiés ou non)** 1 à 6 mois maximum

Ce catalogue est établi par compilation des propositions faites par les tuteurs (établissements et unités) et validé par les directeurs (armées et directions).

Chaque proposition précise :

- l'adresse du tuteur
- le lieu du stage
- le sujet
- la durée et période du stage
- les conditions matérielles

Le catalogue est consultable et téléchargeable sur les sites Internet suivants (à compter du 15 novembre 2009) :

Intredef

www.defense.gouv.fr/caj

www.defense.gouv.fr/das

www.ihedn.fr

www.infostages.com

www.letudiant.fr

www.meeetooo.info

Le dossier de stage

Pour un stage "contrat armées-jeunesse" rémunéré

- 1) **Le candidat, jeune diplômé** doit contacter le tuteur désigné au catalogue et déposer un dossier de stage.
- 2) Le candidat est informé de l'acceptation ou du refus de sa candidature par le tuteur.
- 3) Le candidat renvoie le coupon réponse sous 8 jours (un non retour entraîne l'annulation du stage).
- 4) Un contrat de travail sera établi par la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la défense et signé par le stagiaire

Pour un stage "sous convention armées-jeunesse" ouvrant droit à gratification

Stage d'une durée supérieure à 2 mois et de 40 jours de présence effective

- 1) **L'étudiant** doit contacter le tuteur désigné au catalogue et déposer un dossier de stage.
- 2) **Le tuteur** avertit l'étudiant de son acceptation et éventuellement des ajustements ou de son refus.
- 3) **L'étudiant** renvoie le coupon réponse sous 8 jours (un non retour entraîne l'annulation de la demande).
- 4) **Le tuteur** établit une convention de stage avec l'étudiant et l'établissement d'enseignement.

Pour un stage "sous convention armées-jeunesse" non gratifié

- 1) **L'étudiant** doit contacter le tuteur désigné au catalogue et déposer un dossier de stage.
- 2) **Le tuteur** avertit l'étudiant de son acceptation ou de son refus.
- 3) **L'étudiant** renvoie le coupon réponse sous 8 jours (un non retour entraîne l'annulation du stage).
- 4) **Le tuteur** établit une convention de stage avec l'étudiant et l'établissement d'enseignement.

La réalisation du dossier par le postulant

- Transmettre **au plus tard deux mois et demi avant** le début du stage **par courrier au tuteur de stage** les pièces suivantes (documents bien lisibles et dûment complétés) :

	STAGE "contrat armées-jeunesse"	STAGE "sous-convention armées-jeunesse"
Formulaire de candidature rempli accompagné d'une photo d'identité récente	OUI	OUI
Curriculum vitae (une page recto maximum)	OUI	OUI
Photocopie de la carte nationale d'identité (recto et verso) en cours de validité	OUI	OUI
Photocopie de l'attestation de sécurité sociale du candidat (obligatoire, le numéro de sécurité social bien lisible)	OUI	NON
Photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou de l'année précédente (suivant le cas)	OUI	OUI
Règlement daté et signé	OUI	OUI
Modèle de coupon réponse	OUI	OUI

- **Télécharger le dossier d'inscription** (formulaire de candidature, règlement, coupon réponse) sur le site internet (www.defense.gouv.fr/caj).

Pour tous renseignements :

**Commission armées-jeunesse
Ecole militaire
1, place Joffre - BP 20
75007 PARIS**

FAX : 01.44.42.59.94

A, le.....

Signature du candidat :



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



FICHE D'ÉVALUATION DE STAGE 2010

(à remplir uniquement par l'étudiant et à retourner à la fin du stage
directement à la Commission armées-jeunesse)

NOM : Prénom :

Référence du stage : CAJ/ /

Période du stage : du / / 2010 au / / 2010

Diplôme préparé :

Niveau d'études : bac + 3 bac + 4 bac + 5 bac + 6 bac + 7

Le stage que vous effectuez s'inscrit-il dans votre cursus ? Oui Non

Ce stage est-il obligatoire pour la validation de votre diplôme ? Oui Non

Comment avez-vous eu connaissance des stages armées-jeunesse ?

Etes-vous satisfait(e) de votre stage ?

Très bien Bien Moyen Insuffisant

Ce stage correspondait-il à vos attentes ?

Le stage a-t-il fait évoluer votre opinion sur la Défense ? Pourquoi ?

De quelle manière avez-vous eu connaissance des stages armées-jeunesse ?

site Internet Commission armées-jeunesse site Internet I.H.E.D.N. site Internet meetoo
 site Internet C.I.D.J site Internet D.A.S Affiche
 site Internet l'Étudiant Autre (à préciser).....

Observations diverses :

Retourner la fiche à l'adresse suivante:

Commission armées-jeunesse
École Militaire
1 place Joffre
75007 Paris

Merci pour votre collaboration